

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Matricule : *M231* Société : *RAM*

Actif

Pensionné(e)

Autre :

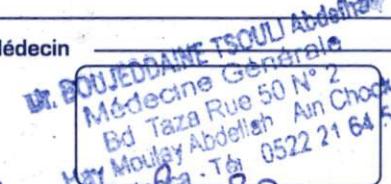
Nom & Prénom : *ELADLANI MY Abdellah*

Date de naissance : *01/08/1967*

Adresse :

Tél. : *0661597722* Total des frais engagés : Dhs

Cachet du médecin :



Date de consultation : *27/08/2022*

Nom et prénom du malade : *Mohamed El Adlani*

Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : *maladie des os et de la moelle*

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : le : / /

Signature de l'adhérent(e) : *El Adlani*



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
27/6/22	CR	1		Mr. BOUJEDDANE Abdellatif Médecine Générale 10 Taza, Rue 50 N° 2 El Jadida, Ain Chock 0527 21 61 53

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Détendeur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE EL HASSI	27/6/22	272.42

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	27/6/22	B400	400.00

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		
		H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 35533411 11433553	G	Coefficient des travaux
		[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



الدكتور بجدةين التسولي عبد الحق
Dr. BOUJEDDAINE TSOULI Abdelhaq

الهاتف: 05 22 21 64 58

Casablanca, le

الدار البيضاء

Moulay Abdellah EL ADLANI

Le 1er Janvier 19

Mr. BOUJEDDAINE TSOULI Abdellhaq
Médecine Générale

Bd Taza Rue 50 N° 2
Hay Moulay Abdellah Ain Chock

Laboratoire Ommani
Laboratoire Ommani

Moulay Abdellah EL ADLANI
P0622-0751



Ateliers PHARMACEUTIQUES
N°2, Bd El Qods, Résidence El Qods
Quartier Omaria - Ain Chock - CASABLANCA
Tél: 05 22 21 22 11 - Fax: 05 22 21 22 39
INPE: 093061596

زاوية شارع تازة زنقة 50 رقم 2 (صيدلية الأزهار) حي مولاي عبد الله - عين الشق الدار البيضاء

Angle Bd. Taza , Rue 50 N°2 (Pharmacie AZHAR) Hay Moulay Abdellah Ain Chock - Casablanca

في حالة الإستعمال اتصلوا ب 50 08 09 63 06 - GSM : 05 22 21 75 44 - En Cas d'Urgence contactez le Tél :

Médecine Générale

Echographie
Circoncision des Enfants
Diabétologie
Ex. Médecin Militaire
Expert assermentée
Agree pour la délivrance
des Certificats médicaux
des Permis de conduire
Autorisation, d'exercer N°- 7147 / 86



الطب العام

الشخص بالصدى - خاتمة الأطفال
مرض السكري
طبيب عسكري سابقاً
خبير مخلف لدى المحاكم
مقبول لتسليم شهادة
رخص السياقة
رخصة العمل رقم 86/7147

الهاتف : 05 22 21 64 58

Casablanca, Le 11

الدار البيضاء في :

July 20th 1891

19.六

P. Ang  
Million 
2 Ends 



40.95

MP/10
Re: Box 7



69^o

216

11-8 BOUJEDDAINE TSOULI Abdellah
Généralité

272.42

زاوية شارع تازة و ممر جبل سغرو (رقم 50 سابقا) رقم 2 فوق صيدلية الأزهرار حي مولاي عبد الله. عين الشق الدار البيضاء
Angle Bd Taza et Allée Djebel Saghro (Ancienne Rue 50) N°2 au-dessus Pharmacie Azhar Hay Moulay Abdellah Ain Chock - Casablanca
في حالة الاستغاثة اتصلوا بـ 06.63.09.08.50
En Cas d'urgence Contactez le Gsm 06.63.09.08.50

Laboratoire OTHMANI D'Analyses Médicales

Dr. Houda OTHMANI

N°2 Res El Qods, Bd El Qods Quartier Omaria, Ain Chock - Casablanca

Tél: 0522212211 - Fax : 0522212239 - E-mail : othmani.laboratoire@gmail.com

Facture

N° facture : P22-1530

Édité le : 26/08/2022

Patient : Mr ELADLANI Moulay Abdellah

Date prélèvement : 27/06/2022

N° Dossier : P0622-0751

Analyses	Valeur en B	Montant
RT-PCR COVID (DEPISTAGE)	400	400,00
Total B	400	400,00
APB	1,0	0,00
Majoration de garde		
Total		400,00

LABORATOIRE OTHMANI D'ANALYSES
MÉDICALES
Dr. Houda Othmani - Biologiste
N°2, Bd El Qods, Résidence El Qods
Quartier Omaria - Ain Chock - CASABLANCA
Tél: 05 22 21 22 11 - Fax: 05 22 21 22 39
INPE: 093061596



LABORATOIRE OTHMANI D'ANALYSES MEDICALES

مختبر عثماني للتحاليل الطبية

(Hématologie - Biochimie - Immunologie - Bactériologie - Parasitologie - Mycologie-virologie - Hormonologie - Spérmiologie)



Dossier N° : P0622-0751 Pvt du: 27/06/2022 12:49

Nom : Mr EL ADLANI Moulay Abdellah

Date de naissance: 01/08/1967

CIN : BE485727

Passeport :

Page : 1/1

asablanca, 27/06/2022

Compte rendu d'analyses

BIOLOGIE MOLECULAIRE

RECHERCHE DU SARS-COV-2 (COVID19) PAR PCR EN TEMPS REEL (RT-PCR)

Nature du prélèvement : Naso-pharyngé
CT : 23,55
Résultat : POSITIF

La sensibilité des test RT-PCR utilisés pour le le SARS-COV 2 varie selon le type de prélèvement et la période à laquelle celui-ci est effectué au cours de la maladie. Un résultat négatif doit être interprété avec prudence et en présence de symptômes évocateurs, une infection à Covid - 19 ne peut être totalement exclue.

N.B. Les voyageurs désirant obtenir le résultat du PCR via le site www.liqahcorona.ma, sont tenus de télécharger le résultat via le site mentionné précédemment 24 heures minimum avant la date d'embarquement.

Si vous n'arrivez pas à le télécharger veuillez contacter immédiatement le Laboratoire pour résoudre le problème.

FIX:05 22 50 08 06

MOBILE/WATS APP:07 67 78 76 75

Demande validée biologiquement par Dr. Houda OTHMANI

LABORATOIRE OTHMANI D'ANALYSES
MEDICALES
Dr. Houda Othmani - Biologiste
N°2, Bd El Qods, Résidence El Qods
Quartier Omaria - Ain Chock - CASABLANCA
Tél: 05 22 21 22 11 - Fax: 05 22 21 22 39
INPB: 093061506

Nous vous remercions pour votre confiance

Prélèvement à domicile sur rendez-vous